

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme PARNIERE, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : Mme DUPRAT

OBJET : DELIBERATION N°2025/024 TER- ANNULE ET REMPLACE – APPROBATION
REGLEMENT INTERIEUR DES GITES HAMEAU DU LAC

Madame la Maire rappelle :

Que la mairie met en location 8 gîtes situés au bord du lac de 12 hectares aménagé pour la baignade et la pêche et au pied d'un massif forestier de 2 500 hectares.

Les gîtes peuvent accueillir 4 à 6 personnes et sont composés d'une kitchenette avec lave-linge, lave-vaisselle, four électrique, four micro-ondes, cafetière, matériel de cuisine, et vaisselle, d'un salon avec télévision, canapé lit de 2 places s'ouvrant sur une terrasse avec vue sur le lac, d'une chambre avec 1 lit de 2 places, d'une chambre avec 2 lits 1 place, d'une salle d'eau avec WC séparés et d'un garage indépendant au sous-sol.

Les gîtes sont ouverts à la location toute l'année.

Aussi, il est proposé à l'approbation du Conseil Municipal :

Un nouveau règlement intérieur, annexé à cette délibération, concernant l'accueil dans les gîtes fixant :

la durée de location, des modalités d'organisation d'arrivée et de départ, des états des lieux, du matériel fourni, des modalités d'utilisation des lieux, des rappels de consignes de sécurité et de bienséance, les règles du ménage, des ordures ménagères, de l'accueil des animaux, du barbecue, et des indications en cas de problèmes techniques ou administratifs.

⇒ Le conseil municipal **Adopte** à l'unanimité le règlement intérieur des gîtes annexé à la délibération

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 avril 2025.

La Maire,
Françoise RIVET.

